



PROJET PEDAGOGIQUE 2013-14

Ensemble Musical des Weppes - EMW

 Ecole de Musique des Weppes - EdMW

SOMMAIRE

- I- Présentation
- II- Les Objectifs de l'école
- III- Les Activités
- IV- Fonctionnement de l'école
 - 1- Gestion
 - 2- L'équipe Pédagogique
 - 3- Equipement et parc instrumental
- V- Règlement des études
 - 1- Organisation des études
 - 2- Formation Musicale
 - 3- Pratique Instrumentale
 - 4- Pratique Collective
 - 5- Chorales Enfants-Adultes
 - 6- Evaluations des élèves
 - 7- Interventions en milieu scolaire
- VI- Perspectives de l'école de musique
 - 1- Perspectives de l'école
 - 2- Formation professionnelle des professeurs
 - 3- Les besoins
- VII- Conclusion
- Annexe 1 Règlement Intérieur
- Annexe 2 Détail de l'Equipement (à venir)
- Annexe 3 Détail du Parc instrumental (à venir)
- Annexe 4 Guide pédagogique de Formation Musicale CMF
- Annexe 5 Perspectives de l'EdMW et ses besoins (à venir)

I – Présentation

L'Ecole de Musique des Weppes, créée en septembre 2013, est une école de musique de type associative gérée par l'Ensemble Musical des Weppes (*Association regroupant l'Orchestre d'Harmonie de Radinghem en Weppes et l'Ecole de Musique Intercommunale des Weppes (ex- Emuse)*).

Elle est située sur le bassin géographique qui s'étend de Aubers à Escobecques en passant par Fromelles, Le Maisnil, Erquinghem-le-Sec et de Beaucamps-Ligny à Bois Grenier via Radinghem en Weppes. (Aubers n'est pas une commune conventionnée)

La population totale de cette structure intercommunale est de 7680 habitants répartis sur une superficie de 45 km², la densité de population est de 170 habitants par km².(2009)

Au 27 septembre 2013, l'école de musique compte 74 élèves. Les cours ont lieu à l'Espace Danel, rue de l'Eglise à Radinghem en Weppes.

L'Ecole de Musique des Weppes est un lieu d'enseignement dans lequel les élèves apprennent à jouer, comprendre, analyser et écouter la musique. Pour atteindre ces objectifs, l'Ecole de Musique des Weppes a choisi d'axer son projet pédagogique autour de la musique d'ensemble en plaçant les pratiques collectives au centre de son enseignement. Elle offre à chaque élève la possibilité de jouer dans un ensemble dès les premières années, de développer sa créativité et de le conduire vers une autonomie qui lui permettra de continuer la musique en dehors de l'école.

Elle est ouverte aux enfants et aux adultes de Beaucamps-Ligny, de la Communauté de Communes des Weppes mais également des communes extérieures en fonction des places disponibles. Elle suit le rythme du calendrier scolaire Zone B, jours fériés compris.

II- Les Objectifs de l'Ecole de Musique des Weppes

- Assurer l'initiation et la découverte de la musique
- Assurer la formation à une pratique de la musique, conduisant chaque élève à l'autonomie dans cette discipline
- S'ouvrir à d'autres cours d'instrument – Développer la pratique d'ensemble – Développer la pratique musicale amateur en ouvrant les ateliers à tous les musiciens qui souhaitent jouer en groupe
- Participer à l'activité culturelle des Communes par l'organisation de Concert/Audition
- Faire découvrir d'autres formes d'expressions musicales en invitant les élèves à assister aux concerts

III- Les Activités

- Cours de formation musicale et instrumentale
- Pratiques collectives sous forme d'ateliers (chorales, classe d'orchestre permanente, ateliers ou groupes éphémères)
- Interventions en milieu scolaire
- Coopération avec différentes associations à l'animation de manifestations culturelles
- Collaboration avec d'autres écoles de musique du Département au travers de projets communs et d'échanges pédagogiques.

IV Fonctionnement de l'école

1- Gestion

Le Bureau, issu de l'Ensemble Musical des Weppes, assure le Secrétariat, la Comptabilité, l'organisation logistique et technique nécessaire au bon fonctionnement de l'école, la responsabilité juridique entre les différents partenaires (élèves, professeurs, élus), l'élaboration et le suivi du règlement intérieur, le soutien de l'équipe pédagogique, la mise en place et le suivi des différents projets.

Le Directeur assure l'accueil des élèves et des parents, le suivi du règlement intérieur (*annexe 1*), la mise en place et le suivi des différents projets, la mise en place du projet pédagogique et la coordination de l'équipe pédagogique.

2- L'équipe Pédagogique

L'équipe pédagogique est constituée des enseignants autour du directeur. Les enseignants encadrent, conseillent et évaluent les élèves. Ils stimulent et encouragent les idées musicales des élèves.

Le Directeur réunit l'équipe enseignante 2 fois par an pour l'associer aux décisions, au suivi du projet pédagogique, à la coordination, à la mise en œuvre des différents projets et au processus d'évaluation.

Equipe Pédagogique :

- Batterie : Jérémy Gilson
- Clarinette : Philippe Dufour
- Cor : Sophie Hannotte
- Flute traversière : Lilian Debeaulieu
- Guitare : Antoine Rivière
- Hautbois / Flute à bec / Saxophone : Alain Lefebvre
- Piano : Damia
- Trombone / Tuba : Hervé Caboche
- Trompette : Jean Pierre Pryn
- Violon / piano : Bernadette Marit

- Formation Musicale : Sophie Hannotte
- Formation Musicale : Alain Lefebvre

- Direction : Alain Lefebvre
- Vice-Président : Jean François Cliquennois

3- Equipement et parc instrumental

• Détail de l'équipement (*annexe 2*) • Détail du parc instrumental (*annexe 3*)

- 1 grande pièce (RdC) avec : une armoire, des tables et chaises, un tableau à portées, une mini-chaîne HiFi, un piano et un synthétiseur
- 1 grande pièce (RdC) avec : des tables et chaises, un tableau blanc, une batterie, un xylophone, 2 timbales, des accessoires de percussions, des pupitres.
- 1 pièce (RdC) avec : des armoires, un piano droit Yamaha, un lecteur CD-usb.
- 1 pièce (1^{er} Etage) avec : une table, des chaises, des coussins, Intrumentarium Eveil

- 2 petites pièces (1^{er} Etage) avec : une table, des chaises, des pupitres
- 1 pièce (2nd Etage) avec : une table, des chaises, une mini-chaîne HiFi.

V- Règlement des Etudes

1- Organisation des Etudes

➤ **Eveil musical (enfants en Grande Section de Maternelle ou 6/7 ans)**

Cours hebdomadaire de 55 minutes

Il s'adresse aux enfants qui sont en Maternelle Grande Section. Le groupe ne dépasse pas 12 enfants. Il porte sur l'écoute, la mémoire, le geste, le jeu, le jeu corporel, la voix et le rythme.

Les objectifs sont :

- développer la curiosité, l'expression et le domaine imaginaire de l'enfant
- former l'oreille le plus tôt possible.
- mettre en place des repères (par la perception, le vocabulaire...) sur les phénomènes acoustiques et dans le monde des sons
- favoriser les conditions qui permettent d'aborder par la suite des activités musicales plus spécialisées, vocales ou instrumentales

➤ **Formation Musicale et Instrumentale**

L'Ecole de Musique des Weppes offre la possibilité de suivre le Cycle1 de Formation Musicale proposé par le Guide Pédagogique de Formation Musicale de la CMF 2010 en annexe 4 (grandes lignes du cycle1 des CRR ou de FFEM). Ce cycle1 peut être réalisé en une durée maximale de 6 ans en contrôle continu et avec passage d'un examen bisannuel.

La validation définitive du cycle1 est prononcée avec l'examen de fin de cycle.

La pratique instrumentale individuelle ou collective n'a pas de durée définie et laisse la possibilité de passer les examens de 1er cycle ou de 2ème cycle lorsque l'élève est prêt et sur proposition de l'enseignant.

La pratique d'un atelier de musique d'ensemble est obligatoire lorsque l'élève a, au minimum, 3 années de pratique instrumentale.

2- Formation Musicale

La formation musicale doit rester un moment d'apprentissage permettant aux élèves d'acquérir des bases solides pour une pratique musicale. La lecture de notes, les rythmes, les signes musicaux, le vocabulaire, le chant et la culture musicale seront étudiés pendant 6 années selon le programme (Annexe 4)

• **FM1.1**

Cours hebdomadaires de 55 min

Formation Musicale seule

• **FM1.2 et FM1.3**

Cours hebdomadaires de 55 min avec chorale en commun de 30 min*

Formation Musicale. Les élèves devront participer à la Chorale afin d'avoir une approche dès le début de leurs études musicales à la musique d'ensemble.

- **FM1.4, FM1.5 et FM1.6**

*Cours hebdomadaires de 55 min et Classe orchestre** de 55 min*

Les élèves pourront venir en cours avec leur instrument pour mettre en pratique les notions de solfège apprises et continuer le travail d'ensemble instrumental.

- **FM Ado/Adultes Cours de 30 min**

Les adolescents et adultes doivent pouvoir bénéficier d'une formation musicale adaptée à leur âge. Ils pourront suivre un cours de formation musicale Ado/Adulte, avec 5 inscrits minimum pendant 2 ans et avoir la possibilité d'intégrer les cours des années suivantes pour finir le 1er cycle.

*La pratique en commun de la chorale sera obligatoire pour la rentrée 2014-15.

** *Classe orchestre ouverte en fonction du nombre d'élèves.*

3- Pratique Instrumentale

Cours hebdomadaire de 30 min (1élève) ou Cours hebdomadaire collectif de 1 heure pour 2 ou 3 élèves maximum.

Les cours dispensés à l'école de musique ne doivent pas s'apparenter uniquement à des cours particuliers. Des groupes de deux à trois élèves sont formés en tenant compte des niveaux, affinités et disponibilités de chacun. L'apprentissage d'un instrument doit permettre à l'enfant de développer sa sensibilité, sa création, de l'orienter vers des répertoires classiques ou modernes, de développer l'autonomie et d'acquérir une méthodologie.

Afin de garder un équilibre entre les instruments et de ne pas mettre en péril le projet pédagogique de l'école, il est souhaitable de développer les classes qui n'ont pas beaucoup d'élèves (saxophone, cor, tuba ...) par des présentations d'instrument en FM1.1 par exemple et de limiter les classes de violons, guitare et de piano à un tiers élèves.

Dès la rentrée de janvier 2014, une initiation aux instruments à vent et percussions sera proposée aux élèves dès la classe de FM1.1.

La classe de flûte à bec peut être ouverte à tous les élèves qui n'ont pas encore choisi leur instrument ou qui ne peuvent s'inscrire, faute de place. Ils sont inscrits en formation musicale et bénéficient du travail d'un ensemble polyphonique. Les élèves qui ont une année de flûte à bec ont également plus de facilité lorsqu'ils commencent le saxophone, la clarinette ou la flûte traversière.

Disciplines instrumentales enseignées

Batterie et/ou percussions, clarinette, cor, flûte à bec, flûte traversière, guitare, hautbois, piano, saxophone, trombone, trompette, tuba, violon.

4-Pratique Collective

La pratique collective vocale et instrumentale constitue un élément important de l'apprentissage. Il est obligatoire de s'inscrire à un atelier au bout de 2 années de pratique instrumentale et sur avis de l'enseignant. L'école souhaite s'ouvrir aux amateurs en proposant différents ateliers. Les musiciens devront s'entretenir avec les enseignants pour déterminer leur niveau et leur motivation. Chaque enseignant peut proposer des ensembles poly-instrumentaux ponctuels.

Chorales Enfants 30 minutes hebdomadaires

La chorale Enfants sera obligatoire en 2014-15 pour les enfants qui sont en formation musicale 2ème et 3ème année.

Classe d'orchestre (tous instruments) 55 minutes hebdomadaires

La classe d'Orchestre, lieu privilégié de la découverte de pratique collective, est obligatoire pour les élèves qui sont en formation instrumentale à partir de leur 3ème année quel que soit leur instrument. (Ouverture en fonction du nombre d'élèves)

Elle regroupe 4 grandes familles musicales : la chanson, le jazz, les musiques amplifiées, et la musique traditionnelle si elle est accompagnée par des instruments modernes tels que la batterie, synthétiseur/piano et la guitare basse.

Dans un orchestre, on apprend tout ! Apprendre à respecter les autres et à se respecter soi-même... Dans un orchestre, on apprend aussi à écouter, à lire, à compter, à improviser, à exprimer des émotions... Les enfants, mis en situation de réussite et d'exigence, s'épanouissent alors au sein de leur école et prennent plaisir à participer aux concerts. L'orchestre devient une composante essentielle de la vie locale. Il est sollicité pour les cérémonies municipales, les fêtes des écoles, il intervient dans les maisons de retraite, jouant ainsi parfaitement son rôle d'intégration.

Orchestre d'Harmonie de Radinghem en Weppes 2 heures

L'orchestre d'Harmonie des Weppes est le prolongement logique de la classe d'orchestre. L'accession à l'orchestre d'harmonie peut s'effectuer suite à l'obtention du 1er cycle de pratique instrumentale ou à l'issue des 3 années minimum de présence dans la classe d'orchestre et sur avis du professeur, du directeur de l'Ecole de Musique, et du directeur de l'Orchestre d'Harmonie.

5- Auditions

L'Ecole de Musique des Weppes propose plusieurs auditions pendant l'année. Les auditions, collectives, transversales ou individuelles permettent aux élèves de dynamiser leur travail face à l'échéance à tenir et ce quel que soit leur niveau. L'audition est l'occasion de connaître et d'écouter les autres élèves mais aussi et surtout de mesurer les difficultés de jouer face un public.

Chaque élève doit au moins participer à une de ces auditions. (Assiduité)

6- Evaluations des élèves

L'Ecole de Musique des Weppes n'a pas pour vocation de former des musiciens professionnels mais elle doit permettre aux élèves d'acquérir un bon niveau sans élitisme. 95% des élèves ne seront ni enseignants, ni virtuoses mais la formation de base devra malgré tout être suffisamment solide pour qu'ils acquièrent un bon niveau amateur, tout en permettant à ceux qui le désirent de poursuivre leurs études dans des lieux adaptés type Ecole de Musique Nationale ou Conservatoire. Au cours du cycle, les évaluations sont faites sous forme de contrôles continus, placés sous la responsabilité du directeur et des enseignants. Mais, l'investissement de l'élève dans les auditions, dans son travail personnel et dans les ateliers sera également pris en compte lors de l'évaluation finale.

Examens organisés par la CMF.

Les examens organisés par la CMF ont lieu dans un centre d'examens où plusieurs écoles de musique mutualisent leurs enseignants à des fins de jury. Les épreuves de ces examens sont régionales ou nationales.

Les élèves se présenteront à au moins deux examens CMF intra-cycles et à l'examen de fin de cycle dès qu'ils en ont le niveau et sur proposition de leurs enseignants. Les passages de cycle doivent être considérés comme un moyen d'évaluation des acquis, afin de faire un point sur les lacunes et les besoins. Les professeurs présenteront des élèves qui auront toutes les chances de réussir afin de valoriser le travail fourni et de ne pas créer des situations d'échec. Certains examens instrumentaux nécessiteront un accompagnateur et deux répétitions générales.

Formation Musicale

1er cycle : 6 ans avec examen CMF bisannuel pour le valider. L'examen oral porte sur des lectures et chants préparés mais également des lectures préparées en autonomie. A la fin du 1er cycle, sur la base des conclusions de l'équipe pédagogique, de la consultation du dossier de l'élève et après avis du jury, l'équipe pédagogique peut :

- valider la formation reçue en 1er cycle par un diplôme interne à l'école –
- proposer un renforcement des acquis et le maintien en 1er cycle
- proposer une réorientation vers une autre filière.

L'élève a la possibilité de passer l'examen de fin de cycle au bout de 4 ans.

Bilan d'évaluations

A la fin de chaque période, une fiche d'évaluation est remplie par les professeurs de formation musicale et d'instrument. Elle permet d'établir un suivi pédagogique pour chaque élève, de mettre en évidence les acquis et les lacunes sur le plan musical et instrumental et de communiquer avec les parents. Les élèves adultes ont le choix d'avoir un bulletin d'évaluation ou non.

VI- Perspectives pour l'Ecole de Musique des Weppes à définir (annexe 5)

1- Perspectives de l'Ecole de Musique des Weppes pour l'année

- Stage
- Projet de l'école
- Projet commun à d'autres écoles
- Coopération avec différentes associations

2- Formation professionnelle des professeurs

- inciter les professeurs à engager des démarches de formations professionnelles continues (ex Validation des Acquis de l'Expérience)
- inciter les professeurs à engager des démarches de perfectionnement pédagogiques (Ex stages Uniformation)

3- Les besoins

- Locaux adaptés
- Matériels
- Instruments
- Cours

VIII- Conclusions

Pour réaliser nos objectifs pédagogiques, il est nécessaire de :

- optimiser les ressources déjà existantes
- planifier les Interventions en Milieu Scolaire
- pallier le manque d'effectif de certaines classes et favoriser le développement de classes instrumentales
- développer le partenariat avec les associations culturelles

Le soutien des communes de la Communauté de Communes Weppes est nécessaire pour la réalisation de ce projet pédagogique

Fait à Radinghem en Weppes, le 4 septembre 2013

Pour l'équipe enseignante

le Directeur : Alain Lefebvre